

Secrétariat Général
Arrêté n°177/2026

**ARRETE PORTANT
DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à Monsieur Abdelhalim BOUGHALEB, 10^{ème} Adjoint au Maire,
Délégué aux Sports**

Le Maire de la Ville de Goussainville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-32,

Vu les procès-verbaux des élections municipales du 22 mars 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 28 mars 2026,

Vu la délibération n° DEL-2026-032A du 28 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 14 le nombre d'Adjoints au Maire,

Considérant qu'en application des articles précités, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Abdelhalim BOUGHALEB, 10^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonction dans les domaines suivants : Sports.

SPORTS

- Développement de la politique sportive,
- Attribution des créneaux d'utilisation des installations sportives,
- Fermeture des installations sportives,
- Validation de réalisation d'évènements au sein des installations sportives,
- Participation à des réunions stratégiques en lien avec la délégation (COFIL, commissions ...).

ARTICLE 2 : Monsieur Abdelhalim BOUGHALEB, 10^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation pour signer :

- Les conventions de mise à disposition des installations sportives,
- Les arrêtés municipaux de fermeture des installations sportives,
- Les courriers afférents à son domaine de délégation.

ARTICLE 3 : Ces dispositions seront applicables à la date à laquelle le présent arrêté aura revêtu son caractère exécutoire.



ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la Ville,
- Adressé à :
 - Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
 - Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
 - Monsieur le Trésorier Principal de Garges les Gonesse-Sarcelles.
- Notifié à Monsieur Abdelhalim BOUGHALEB, 10^{ème} Adjoint au Maire.

Goussainville, le 13 avril 2026

Le Maire,



Le Maire soussigné, ATTESTE que
le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture le : 21.04.26

- publié - notifié le : 21.04.26

A Goussainville, le : 21.04.26

Le Maire,

Pour le Maire
Par délégation de signature,
Le Maire
Fatima IMZIR

Notifié le 27/04/2026

WY

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil, dans le délai de deux mois à compter de sa notification de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

